



Chèque perdu par magasin, exigence nouveau paiement

Par **annemarie**, le **16/02/2012** à **14:04**

Bonjour,

J'ai acheté le 15/03/2010 un mini-ordinateur dans un magasin Eternity, d'un montant de 249 €. A ce jour, mon chèque n'a toujours pas été débité. Je reçois aujourd'hui, de la part du contentieux de ce magasin, une mise en demeure de payer sous 8 jours. Il faut savoir que je suis en possession d'une facture mentionnant mon paiement, ainsi que le numéro du chèque et que le commerçant en a conservé un double. Apparemment, ce chèque a été perdu par le magasin et je n'en suis pas responsable. On me demande de prouver que ce chèque n'a pas été encaissé, or, je n'ai pas gardé mes relevés de compte de cette époque qui me paraît assez éloignée maintenant.

Je me demande dans quelle mesure ils ont le droit de me réclamer un nouveau paiement, sachant que je n'ai aucune garantie qu'ils ne vont pas percevoir deux fois mon règlement. Merci de vos conseils, à bientôt.

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **15:13**

Bonjour

Vous avez le numéro du chèque, votre banquier pourra vite vous indiquer s'il a été encaissé ou pas.

Les relevés de compte se gardent pendant 5 ans...

C'est une lettre recommandée que vous avez reçue ou une lettre simple pour la mise en demeure?

Pour l'instant, je vous conseille de ne pas répondre et de demander le renseignement à votre banquier;

La facture du vendeur date du 15/03/2010.

La prescription pour une demande en paiement interviendra donc le 15 mars 2012, dans moins d'un mois.

Vous aviez remis un chèque qui a soi-disant été égaré.

Vous avez une facture qui confirme le paiement.

Donc, dans l'immédiat, faites traîner l'affaire. Pas de réponse au courrier de la société de recouvrement (surtout si vous avez reçu une lettre simple).

Le plus urgent est de faire la vérification auprès de votre banquier.

Par **p.giraud94**, le **06/12/2013 à 16:43**

Bonjour nous sommes une association d'étudiants et nous avons organisé récemment un repas dans un restaurant pour une centaine de personnes. Aujourd'hui ,3 semaines apres cet évènement, le restaurant m'a rappelé pour me dire que notre cheque de 2400 euros avait été égaré. Que devons nous faire? Sommes nous obligés de refaire un chèque alors que la facture est en règle? Pouvons nous attendre jusqu'au délai legal d'encaissement?